

N-K/TERRITOIRE DE NYIRAGONGO/KIBUMBA




APEOH
 Action pour la Paix, l'Éducation et la Défense des Droits Humains
 Sauver une vie, c'est aussi une vocation



**ATELIER DE CAPACITATION DES LEADERS COMMUNAUTAIRES LOCAUX
 PORTANT SUR LA PROTECTION DE DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS,
 TENU LE 12 JUIN EN TERRITOIRE DE NYIRAGONGO (KIBUMBA), ET LE
 JUIN EN TERRITOIRE DE MASISI (SAKE)**

ACTIVITÉ ORGANISÉE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET MATÉRIEL DU
 BUREAU CONGOLAIS DES PLATEFORMES URBES AUX DROITS DE L'HOMME (BCPUH) :





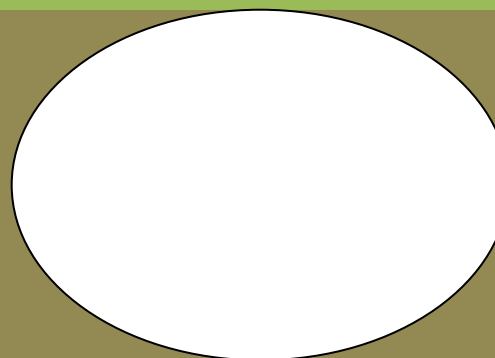

2019

RAPPORT PARTIEL DE CAPACITATION DE LEADERS COMMUNAUTAIRES LOCAUX PORTANT SUR LA PROTECTION DE DEFENSEURS DE RPOITS HUMAINS AU NORD-KIVU ,TERRITOIRE DE NYIRAGONGO EN RDC DU 12 JUIN 2019



Action pour la Paix, l'Education et défense Droits Humains

12/06/2019



Sauver une vie, c'est aussi une vocation

ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS « APEDH » en sigle

TITRE I. RAPPORT NARRATIF PORTANT SUR L'ATELIER DE FORMATION DES LEADERS COMMUNAUTAIRES LOCAUX SUR LA PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

I. INTRODUCTION

Le présent rapport d'activité que nous élaborons va porter essentiellement sur l'atelier de formation que nous avons organisé ce mercredi 12 juin de l'année 2019 en territoire de Nyiragongo, précisément à Kibumba où nous avons réuni plus de soixante (60) leaders communautaires locaux de deux groupements constitutifs de la commune rurale de Kibumba.

Animé par le *Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)*, l'activité de ce jour rentre dans le cadre du projet « *vivons la paix au Nord-Kivu* » que nous sommes en train d'implémenter depuis le mois de mars de l'année en cours.

L'atelier de formation des leaders communautaires locaux dont il est question ici a eu l'appui matériel de l'organisation internationale dénommée « *Tous Unis pour les Droits de l'Homme* » et techniques du *Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme*, sous financement propre de l'APEDH à travers ses membres.

0.1. Objectif de l'atelier de formation : (confer TDRS)

1. Faire connaître aux leaders communautaires locaux qui est un défenseur de droit de l'homme et ce qu'il fait ;
2. Décrire le rôle d'un DDH ;
3. Décrire la notion de droit de l'homme et quand est-ce qu'on parle de violation de droit de l'homme ;
4. Démontrer pourquoi les défenseurs de droit de l'homme doivent-ils être protégés ?
5. Amener les leaders communautaires locaux à l'engagement (signature) solennel d'une déclaration portant "**protection des activistes et promotion de droits de l'homme**".

II. DEVELOPPEMENT

C'est dans cette partie que nous allons développer de manière un peu plus détaillée le déroulement des activités jusque-là exécutées, ayant traits à l'atelier de formation tenu à Kibumba en date du 12 juin 2019.

Nous ne manquerons pas à faire un point sur les difficultés rencontrées au cours d'exécution de cette activité.

II.1. Du déroulement des activités

Il faut ici dire que tout a commencé par la conception du projet « *vivons la paix au Nord-Kivu* », sa planification dans notre programme, sa structuration avant sa mise en œuvre sur terrain. Il s'observe visiblement que ce projet renferme plusieurs activités en son sein, cela peut nous

prendre plus de trois ans d'exécution des activités qui demandent aussi un budget conséquent sans lequel, nous ne saurons pas vraiment achever ce projet qui revêt une importance capitale pour la province du Nord-Kivu, eu égard à l'insécurité grandissante en province.

A. De l'organisation de l'atelier de formation à Kibumba

Cette activité intervient après l'élaboration des termes de référence y afférents. Il faut vite dire que la tenue effective de cet atelier de formation de leaders communautaires locaux du 12 juin 2019 et la conséquence logique des précédentes activités déjà exécutée, notamment :

- L'identification des leaders communautaires locaux à Kibumba, territoire de Nyiragongo, et à Sake, territoire de Masisi exécutée par l'équipe APEDH (confer [Ordre de Mission et le Rapport d'identification en annexe](#)) mais jusque là, c'est l'activité de Nyiragongo qui vient d'avoir lieu;
- Contacter les autorités locales physiquement pour leur parler de la tenue probable de cet atelier de formation dans leurs milieux (confer [rapport de mission et l'Ordre de mission en annexe](#));
- La distribution des invitations auprès des leaders communautaires locaux identifiés, intervenus en date du 10 juin de l'année en cours (confer [Ordre de mission et copie des invitations en annexe ainsi que liste des personnes invités](#)).

A.a. De la tenue effective de l'atelier de formation

L'atelier de renforcement des capacités des leaders communautaires locaux sur la protection des défenseurs des droits de l'homme objet du présent rapport, a été tenu à Kibumba comme nous l'avons déjà indiqué en date du 12 juin 2019 ayant réuni, contrairement à ce qu'on prévoyait former 55 personnes (leaders) identifiés et dont 50 avaient eu les invitations, au total 65 personnes (leaders) ont pris activement part à cette formation.

Modéré par monsieur [TEMBEA KABASELE KITUNDA](#) Prince, le chargé des Programmes de l'APEDH, l'activité a été co-animée par monsieur [Timothée KATUMBA](#) celui de la section du [Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme](#) comme orateur ou formateur principal de l'atelier de formation de Kibumba.

Deux modules ont été développés par le formateur, à savoir d'après l'agence :

- *Les notions générales des Droits de l'Homme,*
- *Qui est les défenseurs des Droits de l'Homme.*

Dans son exposé, le formateur Timothée a défini les Droits de l'Homme comme étant des garanties juridiques auxquels tout être humain a la jouissance totale. Toutefois, le formateur a indiqué que les droits de l'homme ne concernent pas seulement les hommes, mais aussi les femmes, car nombre des personnes pène que les droits de l'homme sont

exclusivement réservés aux hommes, ce qui fait que beaucoup de gens préfèrent l'appellation « Droits Humains », justement pour éclairer ce qui pourrait constituer une zone d'ombre à plusieurs personnes moins fixées par ce concept.

Par ailleurs, le modérateur a aussi parlé de violation des droits de l'homme, tout en indiquant que ce sont les agents de l'Etat ou les personnes qui représentent l'Etat qui commettent ce que l'on appelle « violation des Droits de l'homme » et que la population simple ne commet qu'une « infraction » si elle va outre les préceptes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou la Constitution de son pays qui beaucoup d'entre elles se réfèrent et reprennent les articles de la fameuse Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Des exemples des droits de l'homme ont été donnés par les participants répondants à la question du formateur, comme : Droit à l'éducation, droit à la santé, droit au travail et au salaire, droit à la protection, ... plusieurs articles que ce soit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, que de la Constitution de la RD Congo qui est membre des pays des Nations Unies, ont été lus pour bien entendu, élucider à mieux la matière : exemple : article 1 de la Déclaration, art. 11, 12, 16, 17, 18 de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

Après le premier exposé sur les Droits de l'Homme, des questions ont suivi dont les plus pertinentes sont :

1) *Qui peut violer les Droits de l'Homme ?*

R) L'Etat, car c'est lui qui est censé protéger en premier lieu ces droits de l'homme, ainsi que toute sa population. Et comme l'Etat ne se voit pas, ce sont les agents, ceux qui incarnent le pouvoir de l'Etat qui peuvent violer les droits de l'homme en ne faisant pas ce qui est exigé par la déclaration ou la Constitution du pays.

2) *Comment pouvons-nous qualifier les actes barbares et inhumains que commettent les groupes armés ?*

R) Etant donné que ces gens commettent des actes de grande envergure et à grande échelle, on peut considérer ça comme des crimes contre l'humanité, crime de guerre ou carrément des abus graves.

3) *Qui peut condamner l'Etat ?*

R) L'Etat lui-même, car l'Etat a des instances bien réparties à travers le pays et nous avons dit qu'on ne peut pas voir l'Etat, mais ses agents et s'il y a un de ses siens qui viole la Constitution, il doit répondre de ses actes devant la loi (les juges) ou la justice.

4) *Monsieur le formateur dites-nous la procédure à suivre pour revendiquer nos salaires nous qui sommes fonctionnaires ou agents de l'Etat mécanisés mais non-payés depuis plus d'une décennie ?*

R) Dans ce cas, vous pouvez organiser des marches pacifiques, des sit-in. Mais avant tout, il faut aviser la mairie, le service de l'ordre, car vous avez droit à l'opinion, à l'expression, mais aussi vous avez droit à un travail et au salaire ; ou vous faites des recours aux instances

compétentes. Pour revendiquer ou réclamer votre droit, on peut être seul ou se constituer en groupe. Et cela ou on parle des défenseurs des Droits de l'Homme, le deuxième module que nous voulons entamer a dit le formateur.

Il a cependant défini les défenseurs des Droits de l'Homme comme étant des femmes ou des hommes qui militent pour leurs droits qui ont été violés au regard de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Constitution. Trop souvent, ces gens sont perçus comme des dérangeurs pourtant les travaux qu'ils font sont d'une importance très capitale a indiqué le formateur parlant de cette catégorie des personnes qui ne veulent pas se taire quand ils constatent les choses vont outre les droits qui leur sont conférés par non seulement la Constitution du pays mais aussi par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle plusieurs pays ont signé et intériorisé certains articles dans leurs constitutions.

Après l'exposé de ce module, des questions ont été posées par les participants, dont la plus intéressante est la suivante :

6. Q. /Que peut-être l'apport des défenseurs des Droits de l'Homme au cas où les résultats de vote sont violés ?

R/ *Les défenseurs des Droits de l'Homme ne sont pas des magistrats moins encore des juges, vous savez que nous ne faisons pas la politique en parlant des Droits de l'Homme, la CENI est seul Organe Délibérant et Compétent en matière électorale ; mais il y a lieu de faire des recours auprès de la Cour Constitutionnelle ayant mandat de valider ou d'invalidier les résultats des*

élections. Autrement dit, les défenseurs des droits de l'homme peuvent accompagner légalement ceux qui veulent réclamer leurs droits si c'est nécessaire. Mais il faut savoir que chaque candidat a droit de saisir la Cour Constitutionnelle au cas où il estime que sa victoire électorale a été violée ou voler tout simplement. C'est ici que monsieur Timothée a profité de l'occasion pour signifier aux participants et à toutes les parties prenantes que les défenseurs des Droits de l'Homme ne doivent jamais se considérer comme étant la Police de police, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas au-dessus des organes étatiques spécialisés, mais ils doivent travailler en vertu de la loi préétablie.

A.b. De la Constitution de l'équipe APEDH

Au total neuf agents et/ou membres de l'APEDH étaient déployés sur Kibumba pour la tenue de l'atelier de formation du 12 juin dernier. Il s'agit entre autre de :

- a. **Mr TEMBEA KABASELE KITUNDA Prince-Héritier** en qualité du Directeur des Programmes ou tout simplement le chargé des Programme et chef de mission.
- b. **Mr SHAMAMBA Fiston** : le chargé des Relations publiques.
- c. **Mm Cécile KIBUNDILA** : assistante comptable et protocole.
- d. **Mm Gisèle MUTOKA** : assistante mobilisatrice terrain et protocole.
- e. **Mm ZAWADI MITIMA** : Secrétaire permanente et assistante à la comptabilité au programme Economisons et réceptionniste.
- f. **Mm MAUWA** : agent mobilisatrice terrain et protocole, à l'activité de Kibumba.

- g. **Mr Justin AMISI KATATE** : caméraman.
- h. **Mr Rodrigue BAKUNGU** : mobilisateur terrain et protocole à l'activité de Kibumba et protocole.
- i. **Mm Brigitte** : animatrice terrain et protocole à l'atelier de Kibumba.

A.c. Des difficultés rencontrées

La réalisation de cette activité n'a pas été facile. Nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés dont nous pouvons citer :

- ◇ Manque d'un financement pour l'exécution totale du projet « Vivons la paix au Nord-Kivu » et de surcroît pas de financement pour la réalisation de l'activité de l'atelier de formation. N'eut été la contribution des membres de l'activité qui avait été prévue au mois d'avril n'allait pas être réalisée sur terrain, c'est-à-dire que tout le retard d'exécution de cet atelier est dû pour manque de financement ou d'argent et on se demande comment d'autres activités du projet seront exécutées s'il n'y a pas toujours un financement ? D'ailleurs les participants allaient nous tabasser à cause du perdième.
- ◇ Manque des moyens de transport propre à l'organisation a aussi concouru au ralentissement d'exécution des activités du projet jusque-là réalisées. D'ailleurs, cela allait nous faire dormir à Kibumba après la tenue de l'atelier, il nous a failli passer plus de trois heures pour qu'on soit rentré à Goma. Donc, l'équipe APEDH était en danger faute d'un moyen ou des moyens de transport pour évacuer les agents bénévoles de l'organisation APEDH pourtant on avait des femmes qui craignaient pour leur sécurité.

◇ Manque des matériels : il faut dire que nous avons reçu certains matériels d'ordre pédagogique auprès de nos partenaires dont le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui nous a assisté avec une rame de papiers duplicateurs et « Tous Unis pour les Droits de l'Homme » qui, elle nous a envoyé un lot important des livrets dont on a distribué aux participants. Mais il convient ici de préciser que notre organisation manque encore des matériels pouvant la rendre beaucoup plus autonome. Nous pouvons citer :

- Pas d'ordinateurs pour les saisies des projets, rapports et autres documents du bureau ;
- Pas d'imprimante pour les impressions des différents documents dont on a besoin en version physique ;
- Pas des caméras et appareils photo pour la prise des vues afin de monter des documentaires sur les exécutions de nos activités, d'où il fallait allouer ces matériels pourtant on n'a pas un financement jusque-là ;
- Pas des motos ou véhicules propres à l'organisation pour assurer la mobilité du personnel de l'organisation APEDH pendant la mission de services.

NB. : Nous pensons que si la lutte pour laquelle nous nous battons est d'une importance générale, nous sommes rassurés que nos partenaires et les hommes de bonne volonté peuvent nous appuyer afin de réduire très sensiblement nos difficultés sur terrain, car le travail que nous faisons ne nous appartient pas seuls, mais appartient à tout le monde.

- ◇ Pas d'appuis institutionnels pour l'organisation d'avoir des moyens d'encourager son staff, ce qui pourrait encore motiver chacun à donner le meilleur de lui-même en les rendant lucide et assidu à son travail.

A.d. Résultats obtenus

Bien qu'on soit heurté à des difficultés de plusieurs ordres, nous avons toutefois atteint les résultats ci-après :

- 98 % des leaders communautaires locaux du territoire de Nyiragongo ont été formés en Droits de l'Homme et maîtrise la notion.
- 98% des leaders communautaires locaux ont été formés en protection des défenseurs des droits de l'homme en territoire de Nyiragongo et à la commune de Kibumba en perspective.
- 98 % des leaders communautaires locaux dont femmes et hommes connaissent désormais qui est un défenseur des droits de l'homme et maîtrisent bien le travail qu'effectue ce dernier sur terrain.
- 98 % des leaders communautaires locaux participant à l'atelier de Kibumba disent connaître le rôle d'un défenseur des droits de l'homme.
- 98 % des leaders communautaires locaux ayant pris part à l'atelier de formation dont il est question acceptent tous de devenir aussi des défenseurs des droits de l'homme et pour le prouver, ils ont tous signé à la déclaration finale ayant sanctionné la formation de ce mercredi 12 juin 2019.

- Une déclaration finale signée par tous les participants.

CONCLUSION

Nous voici au terme d'élaboration de notre rapport qui a porté sur l'activité que nous avons exécuté en date du 12 juin courant en territoire de Nyiragongo. Commune rurale de Kibumba dans la province du Nord-Kivu où nous implémentons le projet « **Vivons la paix au Nord-Kivu** ».

Nous avons certainement atteint nos objectifs et nos sentiments sont très satisfaisants dans la mesure où les résultats sont loin d'être critiqués par quiconque aura lu ce rapport d'activité d'atelier de formation sur la protection des défenseurs des droits humains pendant, avant et après leurs travail sur terrain.

Nous sommes très heureux de témoignages de quelques-uns des participants qui disant qu'ils n'ont jamais entendu parler suffisamment des droits de l'homme mais aussi de travaux des défenseurs des droits humains.

Ce projet est loin d'être achevé à 100 % tel que nous l'avons conçu, il y a encore beaucoup à faire et il faut un financement pour espérer bien sûr, terminer la mise en œuvre de toutes les activités du projet.

Ce projet et/ou l'exécution de l'atelier de formation a été l'œuvre de certains membres de l'association ayant accepté de se faire violence pour financer l'activité du 12 juin dernier.

TITRE II. DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'EVALUATION APRES LA TENUE DE L'ACTIVITE DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO, REUNION TENUE LE 16 JUIN 2019 DANS LE BUREAU DE L'APEDH

La réunion de ce dimanche 16 juin 2019 a commencé par une courte prière dite par Mm Gisèle MUTOKA. Elle va porter essentiellement sur l'évaluation de l'atelier de formation que l'APEDH a tenu à Kibumba en date du 12 juin 2019. Commencée à 14h44', la réunion de ce jour a les points suivants à l'ordre du jour :

1. **De La préparation de l'activité** : est-ce que l'activité a été bien préparée ?
2. **De La constitution de l'équipe** : c'est-à-dire qui a fait quoi, est-ce que chacun a bien réalisé ce dont il devait faire ? Est-ce que les consignes étaient bien respectées ?
3. **Du déroulement de l'activité** : est-ce que la logique était respectée ?
4. **Des difficultés rencontrées** : quelles sont les difficultés que nous avons rencontrées ?
5. **Du Rapport financier**

1^{er} point : De la préparation de l'activité

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TDRS, - Elaboration ou rédaction des 	<ul style="list-style-type: none"> - D'autres personnes non identifiées ont pris part à

<ul style="list-style-type: none"> fiches d'identification des leaders communautaires locaux ; - Les leaders communautaires ont été identifiés réellement ; - Ils ont été par la suite contactés physiquement ; - Rédaction des invitations ; - Distributions des invitations ; - APEDH félicite ses membres de leurs contributions pour la tenue de l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> l'atelier ; - Débordement des participants, au lieu de 55 identifiés, 61 participants tout cela par la recherche des perdièmes qui n'ont pas été distribués au finish faute de moyens suffisant.
--	---

2^{ème} point : De la constitution de l'équipe et respect des consignes

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe chargé de superviser l'atelier était bel bien constituée ; - L'équipe était de 9 personnes dont 5 femmes et 4 hommes ; - Présence de quelques visibilités de l'organisation (bâche portant message lié à l'atelier ou à l'activité), 4 t-shirts, les livrets) - Les consignes ont été respectés, car nous avons les soubassements (évidences); - Tous les participants ont posé leurs signatures sur la liste de présence et sur la déclaration finale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement de l'équipe était fait en ordre dispersé faute des moyens de transport propre de l'organisation ; - Insuffisance des tenues par rapport à la visibilité de l'équipe sur terrain (4 tenues sur 9).

III^{ème} point : Du déroulement de l'activité

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil et/ou la présence de l'APEDH sur le lieu de l'activité a répondu aux attentes de participants, car c'était très satisfaisantes aux participants qui attendaient notre arrivée impatiemment ; - La participation était active dans la mesure où chaque participant voulait intervenir ou répondre aux questions posées par le formateur ; - L'activité était médiatisée. - Les participants étaient attentifs aux exposés des modules ; - Lecture intégrale de la déclaration finale portant "protection de défenseurs de droits de l'homme" - Lecture d'un discours de fin d'atelier ; - Possession des indicateurs objectivement vérifiables de la tenue de l'atelier : photo, vidéos, liste des présences, liste des invités, liste des signataires de la déclaration finale de l'atelier, un 	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude des participants par rapport aux perdièmes après l'atelier, la restauration étaient insuffisante également. - Manque des moyens de transport ou de motivation (perdième) aux participants faute du non financement de l'activité, bref : l'activité n'a pas été financée. - L'arrivée un peu tardive du formateur occasionnant ainsi le début tardif de l'atelier ; - L'arrivée tardive d'une partie de l'équipe de l'APEDH ; - Faute d'équipement technique (informatique), la projection du film n'a pas été effectuée par manque d'un rétroprojecteur et d'une source énergétique (générateur) pour le courant ; - Pas des discours des participants.

<p>rapport narratif de l'atelier, les pièces justificatives de toutes les dépenses liées à l'activité de l'atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité a eu lieu dans le milieu d'habituel de participants. Donc les participants n'ont pas été déplacés 	
--	--

IV^{ème} point : Difficultés rencontrées

Les difficultés sont toujours perçues comme le point négatif :

- Manque de soutien ou d'appui financier ou d'un bailleur des fonds pouvant financer nos activités reste à la base de tous les points négatifs soulevés:
 - Proposition : l'APEDH demande à toutes les organisations humanitaires ou privées, nationales qu'internationales de nous venir en aide afin de sauver des vies humaines dans le respect strict des droits de l'homme.

V^{ème} point : Rapport financier de l'activité

N°	PASSIFS/SOURCES	Montant	ACTIFS/DEPENSES	Montant
1	Cotisations de membres	2.882\$	Dépenses engagées	2.882
Total		2.882\$		2.882\$

Sources : [fiches de cotisation et facture proformat](#)

Bientôt le rapport financier sera élaboré par le coordonnateur (voir le pro-format).

Divers :

- Commencée à 14h44, la réunion a pris fin à 16h10.

ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS « APEDH » en sigle

Mot de circonstance à annoncer à l'issus de l'atelier de formation des leaders communautaires locaux sur la protection des défenseurs des droits de l'homme à Kibumba/Territoire de Nyiragongo/Province du Nord-Kivu-Rdcong.

- Excellence Monsieur l'Administrateur du territoire de Nyiragongo ;
- Très chers chefs coutumiers respectifs ;
- Chers présidents des différentes communautés ici représentées ;
- Chers officiers de la Police Nationale Congolaise ;
- Distingués invités, à vos rangs et titres respectifs.

Grande est la joie qui nous anime en ce jour de voir non seulement la tenue effective de l'atelier de formation portant sur la protection des défenseurs des droits de l'homme tant attendue ici à Kibumba, mais aussi et surtout son aboutissement heureux dans un climat très pacifique.

Certes, vous ne pouvez pas vous imaginer combien a été notre souci de voir ce jour aussi arrivé comme il ressemble si beau, répondant bien entendu, à nos attentes.

Nous remercions de prime à bord l'éternel Dieu Tout Puissant, qui n'a pas ménager aucun effort pour l'effectivité de cette activité qui

rentre dans le cadre d'un grand projet que votre organisation **Action pour la Paix, l'Education et la Défense des Droits Humains**, « **APEDH** » en sigle est en train de développer depuis un certain temps en province du Nord-Kivu « **Vivons la paix** » est donc le grand projet constituant notre cheval de bataille. Il est vrai que toutes les parties prenantes puissent mettre la main dans la patte afin que notre rêve de voir tant soi peu le Nord-Kivu notre province vivre en paix et que cessent toutes les insécurités et les menaces auxquelles font face les défenseurs des droits de l'homme en défendant fermement les droits de l'homme sur terrain.

Nous ne saurons pas terminer cette adresse sans remercier tous nos partenaires notamment le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui nous a toujours disponibilisé non seulement des moyens humains (les formateurs), mais aussi certains matériels sans lesquels nous ne saurions pas organiser cet atelier.

Nous pensons aussi à l'organisation internationale dénommée « **Tous Unis pour les droits de l'homme** » qui nous appuis avec les matériels comme les livrets dont vous avez bénéficié dans cet atelier. Nous remercions tous les participants qui se sont donnés le temps et ayant pris part active à l'atelier de ce jour, surtout aussi par le fait que vous avez accepté de signer de votre gré, à la déclaration finale qui sanctionne cette activité.

Nous saluons ici l'engagement et la bravoure de la PNC (**la police Nationale Congolaise**) pour la sécurisé qui a régné au cours de cet atelier de formation.

- *Que vive la République Démocratique du Congo ;*
- *Que vive la province du Nord-Kivu ;*
- *Que vive le territoire de Nyiragongo ;*
- *Que vive le Déclaration Universelle de Droits de l'homme ;*
- *Que vive tous unis pour les droits de l'homme ;*
- *Que vive l'APEDH*

Je dis et je vous remercie

ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS « APEDH » en sigle

Distribution et/ou répartition des tâches en marge de l'exécution de l'atelier de formation à Kibumba

Le superviseur de l'activité est bien entendu au chargé des programmes qui procède à la répartition des tâches de la manière ci-après :

- 1) **TEMBEA KABASELE** : il va faire la modération de l'atelier à Kibumba ;
- 2) **Madame Cécile** va s'occuper de l'accueil des participants à l'atelier, elle sera secondé par ZAWADI ;
- 3) **Justin AMISI**, va s'occuper des prises des vues ;
- 4) **Fiston SHAMAMBA** fera signer la liste des présences et la déclaration finale sanctionnant l'atelier ;
- 5) A par le superviseur, les autres membres de l'équipe APEDH vont servir des protocoles dans l'atelier ;

- 6) Madame MAUWA va faire le compte-rendu, elle sera assistée par KUBUYA Rodrigue ou par quelqu'un d'autre de l'équipe

Fait à Goma, le 10 juin 2019



TITRE IV RAPPORT NARRATIF D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES ET POLICIERES DU TERRITOIRE DE NYIRAGONGO A KIBUMBA

I. INTRODUCTION

En marge de la tenue des ateliers portant sur la protection des défenseurs des droits de l'homme à Kibumba et à Saké, deux sites de deux territoires différents prévus en ce mois de juin que nous avons effectué, le vendredi, 03 mai de cette année, une mission de collaboration et/ou d'entretien avec les autorités politico-administratives et policières du territoire de Nyiragongo à Kibumba et territoire de Masisi.

Nous avons quitté Goma chef-lieu de la province du Nord-Kivu en moto, jusqu'à la destination où nous sommes arrivés à 10 heures locales.

I.1. Objectifs de la mission effectuée

Nos objectifs pour cette descente étaient entre autres :

- Rencontrer physiquement certaines cibles afin de leur rassurer effectivement que l'activité de renforcement des

capacités de leaders communautaires locaux aura belle et bien lieu en ce mois de juin ;

- Faire l'état de lieu du milieu sur le plan social et sécuritaire ;
- S'assurer qu'il y a une salle où devra se tenir l'atelier, et à quel prix y accéder ?

I.2. But de la mission

Notre mission du 03 mai dernier avait pour but de bien vouloir mettre toutes les batteries en marche pour la tenue effective de l'atelier de renforcement des capacités des leaders communautaires locaux sur la protection des défenses des droits de l'homme.

II. DU DEROULEMENT DE LA MISSION

Disons dans un premier temps que cette mission a été confiée à une équipe de trois personnes membres de l'APEDH, au cours d'une réunion restreinte des cadres de notre organisation tenue dans le bureau de l'APEDH et dont le Coordonnateur National avait modéré. A l'issue de la Séance tenante, la direction de la mission de l'APEDH a été confiée au chargé de programme Monsieur TEMBEA KABASELE, à qui la charge de conduire l'équipe à Kibumba avait été donnée.

Trois personnes dont le chargé des **recherches analyse et ciblage** monsieur GRACE MABRUKI Kévin, le chargé des **relations publiques** à la personne de SHAMAMBA Fiston et le chargé des programmes Mr TEMBEA KABASELE K. Héritier ont constitué l'équipe dépêchée à Kibumba pour la cause.

Nous nous sommes rencontrés au bureau de l'APEDH où nous avons eu non seulement l'ordre de mission, mais aussi le frais de mission et de transport avant d'aller prendre une moto au parking de Kibumba situé au bon voyage.

Tous étions embarqués sur cette même moto qui est allée nous déposer au bureau du territoire de Nyiragongo où nous avons d'abord été accueilli par les agents travailleurs du bureau, avant d'être reçu par la suite, par monsieur AMANI SEBUSIGWA Agnace, secrétaire administratif adjoint du territoire dans son bureau.



Après des échanges portant sur notre mission, le secrétaire nous a indiqué que Monsieur l'Administrateur du territoire serait ici à Goma pour une mission de service. Toutefois, il a été content d'entendre que l'atelier de formation sera organisé dans leur milieu.

Il nous a pris, après les entretiens dans son bureau, pour nous montrer leur salle de réunions, nous fixant également sur le prix qu'il a évalué à 100 \$ pour y mener notre formation.



Il sied de noter qu'avant nos entretiens avec le secrétaire administratif adjoint du territoire de Nyiragongo, nous avons pris soin de lui présenter notre document administratif du terrain, sur lequel il a paraphé.

II.1. De la recommandation

Au cours des entretiens dans le bureau du territoire de Nyiragongo, le secrétaire qui nous a reçu a, en même temps émis le vœu de voir toutes les communautés locales être représentées dans les assises qui sont en perspectives, en citant nommément les représentants de la communauté BAMBUTI (pygmées du milieu, à la personne de monsieur MAHABARI. Il a tout de même parlé de la communauté Hutu qui doit également prendre part à la dite formation, car, selon lui, ces communautés estiment qu'elles ne sont pas prise en compte dans des pareils moments.

Le secrétaire voudrait voir en suite, l'APEDH réserver 4 invitation au bureau du territoire, car dit-il, il y a là des vieux papas qui y travaillent depuis plus de deux décennies sans être payés. Ils estiment qu'avec le perdième qui leur sera donné, ils pourront se partager afin que chacun puisse en bénéficier.

Face à cette révélation, le chargé des programmes leurs à indiquer que l'APEDH n'a pas prévue le perdième pour cette activité, car

nous sommes une asbl qui œuvre dans l'accompagnement de l'Etat congolais qui, en principe devrait organiser des telles activités pour l'avènement d'un état de droits dans toute l'étendue nationale.

Certes, l'APEDH travaille pour le bien-être de la population congolaise, mais pour atteindre cette vision, il faudra que chaque personne maîtrise tout d'abord ses droits, ses obligations, son rôle et ce à quoi il est utile pour les autres.

II.2. Du bureau de la PNC

Après avoir échangé suffisamment avec le secrétaire administratif adjoint du territoire et après quelques prises de photos, l'équipe que nous dirigeons est allée présenter les civilités au bureau de la police nationale congolaise, située à quelques 30 mètres avant le bureau du territoire.

Nous avons été reçus par l'OPJ qui nous a impressionnés par son hospitalité. Voulant une carte avec lui, il n'a pas été d'accord, car selon lui, il est OPJ mais vêtu en tenue civile, ce jour-là, et d'enchéirir, l'activité n'a pas encore eu lieu pour que ce genre d'acte soit pris en compte.

Toutefois, il a aussi paraphé derrière notre ordre de mission, où vous trouverez son nom et sa fonction.

III. CONCLUSION

Nous avons terminé notre mission en bonne et due forme. Aucun incident à signaler, tout a été au bon fixe.

Déjà à 16h30', on était de retour à Goma.

Fait à Goma, le 04 mai 2019

Pour l'APEDH,













annexe

AGENDA OU PROGRAMME DE L'ATELIER DE FORMATION

JOUR	Mercredi 12 Juin 2019		
HEURE	THEME OU ACTIVITE	RESPONSABLE	OBS.
07h30'-8h00'	Arrivée des participants et mise en place terminée dans la salle.	Protocole	Fait
08h00'-8h20'	Présentation des tous les participants et distribution des livrets.	Modérateur et distributeurs APEDH	Fait
08h20'-8h30'	Mot d'ouverture de l'autorité politico-administrative locale et photo de famille.	- L'autorité locale de la place	Fait
08h30'-10h30'	Module 1 : Portant sur les droits de l'homme.	Agent de la MONUSCO/Section BCUNDH	Fait
10h30'-11h00'	Jeux des question-réponses sur l'exposé.	Modérateur participants et le formateur.	Fait
11h00'-11h30'	Pause-café	Protocole APEDH	Fait
11h30'-12h30'	Projection de film portant sur les droits de l'homme.	- Modérateur et le technicien APEDH/Section BCUNDH	Fait
12h30'-14h30'	Module 2 : Portant sur la	Agent de la	Fait

	protection de DDH de l'homme.	MONUSCO ou formateur de la section BCUNDH.	
14h30'-15h00'	Question-réponse à l'exposé du module 2.	Formateur et les participants	Fait
15h00'-15h30'	Lecture intégrale de la <i>déclaration finale portant protection de défenseurs de Droits humains.</i>	- Modération technicien APEDH	Fait
15h30'-16h00'	Débat sur la vidéo suivie	- Modérateur - APEDH	Fait
16h00'-16h15'	- Signature de la déclaration finale portant sur l'engagement de toutes les parties prenantes sur la protection des défenseurs des droits de l'homme. - Mots de clôture : o Participants, o Organisation APEDH, o L'autorité locale ayant ouvert l'atelier.	Toutes les parties prenantes dans l'atelier de formation. Représentant des participants, le coordonnateur de l'APEDH ou son délégué l'A.L. ou son représentant.	Fait

Fait à Goma, le 12 Juin 2019

ANNEXE DE L'EXTRAIT DE L'INVITATION

ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS-APEDH
INVITATION

Cher(e) leader(e),.....

A l'occasion d'un atelier de formation portant sur "le renforcement de capacité de leaders communautaires locaux sur la protection de défenseurs de droits humains" dans le territoire de Nyiragongo ; et dont vous êtes l'un de leader identifié au mois de Mars de l'année en cours, vous êtes en effet, invité à prendre part à la dite capacitation en date du **12 juin 2019** qui aura lieu ici même à Kibumba dans la salle du Territoire

Bienvenu(e)
Cordialement

Ainsi faite à Goma, le 08/06/2019

Pour l'APEDH

Dieudonné MUPENDA
Coordonateur

ANNEXE DE L'ORDRE DE MISSION

ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS
ORDRE DE MISSION

ORDRE DE MISSION

N° Réf : 007/COORD/APEDH/2019

Ce présent ordre de mission porte sur l'**identification de leaders communautaires locaux dans le territoire de Nyiragongo**. Sur terrain, le chef de mission c'est Mr..... chargé de;il est accompagné par Mm.....chargée de

La durée probable de la mission est de..... ; et le moyen de déplace reste.....ils sont prise en charge par l'**APEDH** ;et la date de départ c'est leet celle de retour est

Leur itinéraire est de **Goma-territoire de Nyiragongo-Goma**.

Fait à Goma, le 02/03/2019
Pour l'APEDH

Coordonateur de Projet
Dieudonné Mupenda



**RAPPORT SUR L'IDENTIFICATION DES LEADERS LOCAUX
DANS LE TERRITOIRE DE MASISI, GROUPEMENT
KAMURONZA, CITE DE SAKE ET DANS LE TERRITOIRE DE
NYIRAGONGO/KIBUMBA**

Vendredi 12 Mars 2019

0. INTRODUCTION

La mission de terrain que nous avons mené ce 28 mars et 12 avril 2019 a porté sur « *l'identification des leaders locaux dans le territoire de Masisi et Nyiragongo, groupement KAMURONZA, cité de SAKE* et groupement de de Buhumba à Kibumba en vue de les informer et les préparer sur une formation qui sera organisée par l'APEDH dans les jours à venir dans le cadre de leur *renforcement de capacité sur la protection de défenseurs des droits de l'homme*.

C'est dans cet optique qu'avons quitté la ville abord d'un véhicule du marque Toyota et arrivé aux lieux à 10h57' ; de là, nous sommes sortis à 16h02' et arrivé à Goma vers 16h50' soit une mission d'un jour aller et retour.

Sur terrain, nous étions toujours accueillis par les secrétaires administratifs des groupements pour l'accuser réception de notre ordre de mission pour l'accord de nos activités de terrain.

0.1. Objectifs

Afin de s'assurer de l'effectivité de l'identification et du travail des agents de terrain, nous nous sommes fixés des objectifs suivants ;

- Identifier les leaders locaux, bénéficiaire de la formation ;

- Informer les leaders locaux sur la formation qu'APEDH compte organiser ;
- Préparer psychologiquement les leaders locaux de sur l'importance et la nécessité de ladite formation et les rôles qu'ils devront jouer sur la protection des défenseurs de droits de l'homme.
- Avoir un nombre exact de leaders participants ;
- Connaitre au préalable les niveaux et le statut de tous les participants ;
- Se rassurer de leurs caractères de leaders ship.

0.2. Activités réalisées

- o Identifier les leaders locaux ;
- o Faire un entretien avec les leaders locaux ;
- o Faire un feed-back ou échange avec les leaders locaux sur la situation des droits de l'homme.

0.3. Approche méthodologique

- ✓ Durant notre descente sur terrain, nous avons fait un entretien avec les secrétaires administratifs de différents groupements sur l'existence des leaders locaux ; en outre, avons passé à leur identification sur terrain portant d'une liste qu'avons reçu aux groupements et celle-ci avait été offerte par les secrétaires administratifs, et en plus, nous étions accompagnés par deux natifs qui

nous montrait les résidences des quelques leaders ; également avons été accompagné par d'autres acteurs humanitaires rencontrés sur terrain comme : responsables d'associations et d'autres défenseurs des droits de l'homme avec lesquels nous avons réussi à accomplir ensemble cette tâche que nous a été confié par l'APEDH.

0.4 Critères d'identification

- ✓ Nom et post-nom ;
- ✓ Age : de 25 à 65 ans
- ✓ Sexe
- ✓ Être responsable d'une organisation ou institution
- ✓ Être agent de l'Etat

0.5 Résultats obtenus

- 98 leaders locaux ont été identifiés, entre eux, il s'observe 62 hommes et 36 femmes ;
- 98 leaders locaux ont participé dans un entretien qu'avons organisé ;
- 98 leaders locaux ont également participé dans un feed-back qu'avons organisé pour cette fin.

0.6 Statistique

Confer deux tableaux d'identification de leaders locaux détenu par l'APEDH

0.7 CATEGORIES DE PERSONNES IDENTIFIEES

- Administrateur du territoire ;
- Responsables religieux ;
- Responsables des écoles (directeurs, préfets ou gestionnaires) ;
- Responsable de la société civile locale
- Les OPJ
- Président ou coordonnateurs des Asbl locales ;
- Les représentants syndicaux
- Les représentants des agriculteurs

0.8 MOYENS PREVUS

Pour atteindre ces objectifs l'APEDH a prévu les moyens suivants :

- 8 fiches d'identification ;
- Ordre de Mission
- Deux agents pour identification

0.9 Difficultés rencontrées

Il est tout à fait possible qu'un travail routinier comme celui-ci surtout en caractère humanitaire ont des difficultés. Sur ce,

durant notre séjour, nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés, entre autres nous citons :

- Notre visibilité sur terrain a impressionné les natifs de ; quant à eux, nous avons des poches bombées de fortune, situation à laquelle nous a mis dans l'insécurité totale pensant que les humanitaires ont beaucoup d'argent.
- L'indisponibilité de certains leaders locaux, nous a empêché d'échanger suffisamment sur la situation actuelle des droits de l'homme ainsi que par rapport à la situation des défenseurs des droits de l'homme.

0.10 Conclusion

Nous voici au terme de notre mission, pour nous n'a pas été un temps perdu mais un temps où nous avons pu palper du doigt. Certaines réalités du terrain par ce qui concerne l'existence des leaders locaux, faire un entretien avec les leaders locaux sur la situation actuelle des défenseurs des droits de l'homme et enfin, passer avec ces derniers à un feed-back d'expérience sur l'importance et la nécessité de la formation que compte organiser l'APEDH sur le renforcement de capacité sur la protection de défenseurs des droits de l'homme.

En effet, ce présent travail d'identification a bel bien été organisé, et les objectifs poursuivis :

- Identifier les leaders locaux, bénéficiaire de la formation ;
- Informer les leaders locaux sur la formation qu'APEDH compte organiser ;
- Préparer psychologiquement les leaders locaux de sur l'importance et la nécessité de ladite formation et les rôles qu'ils devront jouer sur la protection des défenseurs de droits de l'homme.
- Avoir un nombre exact de leaders participants ;
- Connaitre au préalable les niveaux et le statut de tous les participants ;
- Se rassurer de leurs caractères de leaders ship.

Ont été aussi atteint ;

Et par rapport à ces objectifs, les résultats obtenus sont de 98 leaders identifiés dont 62 hommes et 36 femmes.

Ceci nous pousse à conclure que, les agents de terrain ont effectivement fait leur travail malgré quelques difficultés rencontrées sur terrain :

1. Connaissances limitées des milieux ou du terrain ;
2. Notre visibilité sur terrain a impressionné les natifs ; quant à eux, nous avons des poches bombées de fortune, situation à laquelle nous a mis dans l'insécurité totale pensant que les humanitaires ont beaucoup d'argent.

3. L'indisponibilité de certains leaders locaux, nous a empêché d'échanger suffisamment sur la situation actuelle des droits de l'homme ainsi que par rapport à la situation des défenseurs des droits de l'homme.

Néanmoins, nous remercions l'administrateur avec son équipe de nous avoir accueillis sans difficulté dans son territoire et beaucoup plus d'avoir disponibilisé trois de ses agents pour nous accompagner dans l'accomplissement de ce travail au terrain.

Nous disons 98 leaders locaux ont été identifiés dont 62 hommes et 36 femmes lesquels ont couronnés notre mission. Entre eux, il s'observe les défenseurs des droits de l'homme, les responsables des confessions religieuses, les responsables d'asbl, le président du marché, les autorités politico-administratives et militaires, les préfets et enseignants d'écoles, les représentants de différentes communautés, les commerçants, le président des jeunes, des mamans et motards, etc. tous issus de différents quartiers de la cité des milieux ciblés et dont l'âge varie entre 25 et 65 ans.

Document préparé par APEDH :

Fait à Goma, le 15 mars 2019









Merci à tous







PLAIDOIRIE DE L'APEDH

Cher partenaire, notre pays est un terrain où les droits de l'homme sont quotidiennement violés midi et soir ; notre pays mérite un accompagnement, un coup de pouces afin que les droits de l'homme soit respecter.

Pour ce faire, l'APEDH sollicite votre soutien technique et financier car il veut multiplier beaucoup de formations en droits humains et de campagnes de sensibilisation au respect de ce dernier ; organiser de conférences-débat, de séminaires.

DEMANDE DE FORMATIONS

Nous proposons les domaines de FORMATION suivants, selon les priorités actuelles de notre association.

- **Formation des formateurs dans le renforcement de capacités de défenseurs, animateurs de Droits Humains.**

Nous sollicitons l'appui à l'organisation **Tous Unis Pour le Droits de l'Homme** des ateliers de formation méthodologique et technique des formateurs et aussi la formation des défenseurs et animateurs de droits humains. Au fait, il s'agit des ateliers de 6 jours, où les participants vont apprendre, de modules ou de thèmes ainsi des méthodologies et technique

afin de *renforcer la capacité et transformer tout les citoyens à devenir de défenseurs averti de droits humains*. Nous envisageons 6 ateliers pour les formateurs de défenseurs de droits humains et 6 ateliers pour ces dernières. Nous avons actuellement 24 formateurs et 36 cibles sur toute la province qui nécessitent la formation.

➤ **Octroi de fond**

L'APEDH a du mal à atteindre tout ses objectifs faut de moyens financiers. Plusieurs programmes et projets souffrent de leurs mis en œuvre fautes de moyens financiers.